



PAC

PORTER A CONNAISSANCE

Rappelons que ces 20 dernières années la construction a été très inférieure aux besoins des Français, et les changements sociétaux n'ont pas été suffisamment anticipés et pris en compte : multiplication des familles mono-parentales, besoin de logements adaptés pour les familles nombreuses, maintien des personnes âgées à leur domicile, accès au logement pour les jeunes en formation, les étudiants, et pour les salariés en situation de mobilité professionnelle...

Ainsi, seulement 308 396 mises en chantier de logements avaient été enregistrées pour l'année 2000 contre 421 306 en 2011, ce qui donne une mesure de l'effort de rattrapage actuellement en cours et qui doit être poursuivi.

Cette relance de la construction est encore renforcée par la réforme du permis de construire qui est entrée en application au 1er octobre 2007.

La réforme vise à simplifier le droit en diminuant le nombre d'autorisations et en unifiant les procédures d'instruction et de contrôle. Il s'agit

– d'améliorer les conditions d'instruction des demandes (délais d'instruction connus et garantis),

– de simplifier, pour le rendre plus efficace, le contrôle de la conformité des travaux aux permis et autorisations délivrés,

– et d'assurer une meilleure articulation avec les autres législations.

A partir du 1er octobre 2007, les onze régimes d'autorisation sont donc remplacés par trois permis dits de construire, d'aménager et de démolir. De même, les quatre régimes de déclaration sont regroupés dans le cadre d'un seul régime déclaratif dit déclaration préalable. Les champs d'application sont également mieux définis. C'est la fin des douze procédures d'instruction souvent fixées par jeu de renvoi avec une seule procédure unique de dépôt et d'instruction des demandes. L'objectif est d'améliorer la sécurité juridique en évitant les erreurs de procédure.

FICHE n° 2

Les trois tableaux ci-dessous détaillent les statistiques sur la construction neuve ces dix dernières années dans la commune établies à partir des déclarations de commencement de chantiers.

Ces statistiques sont extraites de l'application nationale Sit@del2 du ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement. Vous pouvez directement consulter la base de données nationale sur le site internet :

<http://developpement-durable.bsocom.fr/statistiques/ReportFolders/ReportFolders.aspx>

Année	Nombre de logements commencés				
	individuels purs	individuels groupés	collectifs	en résidence	total
2001	6	5	237	224	472
2002	21	10	29	0	60
2003	15	20	8	0	43
2004	16	10	96	0	122
2005	6	47	0	0	53
2006	8	21	246	0	275
2007	17	32	66	240	355
2008	2	9	9	95	115
2009	35	162	285	0	482
2010	27	209	109	0	345

L A C O N S T R U C T I O N

Année	Surface de logements commencés (en m ²)				
	individuels purs	individuels groupés	collectifs	en résidence	total
2001	1088	515	17454	2109	21166
2002	3530	1109	1971	0	6610
2003	2226	1453	798	0	4477
2004	1906	1063	6095	0	9064
2005	1262	5921	0	0	7183
2006	899	2665	17690	0	21254
2007	2720	2342	3329	7221	15612
2008	332	853	926	77	2188
2009	6060	13641	20463	0	40164
2010	3022	14397	6340	0	23759

Année	Surface des locaux autres que logements commencés (en m ²)	
	SHON commencée des locaux autres que logements	Dont SHON commencée locaux service public
2001	20282	12473
2002	27379	3213
2003	31710	25255
2004	15924	4192
2005	17714	1457
2006	33316	16763
2007	26188	4157
2008	75911	24008
2009	23381	10673
2010	53929	40008

(/ : Pas de données Sitadel)